



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX FORMATIONS DISPENSEES A DISTANCE**

### **Objet**

Les conditions ci-dessous détaillées s'appliquent exclusivement aux produits suivants, commercialisés par Edialux sur sa plateforme PEST@LEARNING :

- Modules dispensés à distance (FOAD)

### **Conditions relatives à l'utilisation de la prestation**

Le client (entreprise ou entité responsable de l'acte d'achat) s'engage à ce que :

- Le module objet de l'acte d'achat unitaire ne soit dispensé qu'à un unique apprenant, nommé désigné lors de la formalisation de l'achat
- Le contenu de ce module reste la propriété intellectuelle d'Edialux, toute reproduction, même partielle, en est strictement interdite
- Le support, imprimable par l'apprenant en fin de parcours, reste la propriété intellectuelle d'Edialux, toute reproduction, même partielle, en est strictement interdite

### **Conditions d'obtention d'accès à la prestation**

Préalablement à l'acte d'achat de la prestation un client peut recevoir une convention de formation. Cette convention fait fonction de devis

A l'acceptation de sa commande par Edialux :

- Un client reçoit un code d'accès utilisable par l'apprenant désigné
- Ce code reste actif durant une période de 15 jours à dater du début du parcours par l'apprenant
- Les modalités d'ouverture de la session par l'apprenant sont définies par Edialux et acceptées par le client

### **Clôture de la prestation**

A clôture de la prestation Edialux adresse au client :

- Une attestation nominative établie au nom de l'apprenant désigné à l'acte d'achat

Le client peut recevoir, sur demande :

- Le relevé des connexions de l'apprenant
- L'évaluation de l'action de formation établie par l'apprenant

### **Envoi de la facture**

Le client reçoit la facture avec le code d'accès

### **Conditions générales de règlement applicables aux formations dispensées à distance**

Nos modalités de fonctionnement applicables aux produits objets de ce document ne nous autorisent pas, dans l'immédiat, à accepter le règlement de ces produits par subrogation, de l'organisme financeur du client à Edialux.

Lorsque le coût de la prestation est pris en charge par un organisme financeur le client :

- Présente la convention de formation à son organisme financeur
- S'acquitte auprès d'Edialux du règlement de la prestation, selon les conditions détaillées ci-dessous
- Se fait rembourser le montant pris en charge directement par son organisme financeur

### **Conditions de règlement applicables aux clients confirmés d'Edialux**

Un client confirmé d'Edialux passe commande pour recevoir un accès à un module.

Celui-ci lui est facturé dans les conditions établies ci-dessus

Cette facture doit être acquittée selon les conditions générales qui lui sont, par ailleurs, appliquées par Edialux

### **Conditions de règlement applicables aux nouveaux clients d'Edialux**

Un demandeur reçoit d'Edialux un formulaire d'ouverture de compte accompagné des présentes conditions générales de vente.

Pour recevoir un accès à un module une fois son compte client ouvert, le demandeur doit s'acquitter, à la commande, du montant intégral de la facture